

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal  
Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria

SEANCE DU 15 AVRIL 2024

**OBJET / GAIA : Subvention à la Caisse des écoles.**

**DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA : 12 avril 2024**

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra : 29  
Nombre de présents / hor zirenak : 25  
Nombre de votants / bozkatu dutenak : 29

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian DEVEZE, Maire.

Etaient présents : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, Mme Corinne Othatcegy, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Nicole Amestoy, Mme Maud Gastigard, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, M. Peio Etxeleku, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Alain Boscq, M. Xabier Heguy, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : M. Jean-Jacques Lassus, Mme Isabelle Ayerbe, Mme Carmen Gonzalez, M. Jean-François Lacosta, conseillers municipaux.

Procuration : M. Jean-Jacques Lassus à M. Vincent Goytino ; Mme Isabelle Ayerbe à Mme Yolande Huguenard ; Mme Carmen Gonzalez à Mme Christiane Hargain-Despéries ; M. Jean-François Lacosta à M. Peio Etxeleku.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, M. Jean-Paul Eyherachar est désigné secrétaire de séance.

Mme Aristizabal, adjointe, rappelle que le comité de la Caisse des Ecoles s'est réuni le 18 mars 2024, afin de se prononcer sur son budget primitif 2024.

Compte tenu des résultats de clôture de 2023 et des effectifs des deux écoles publiques, il a été calculé un besoin de 5 882,20 € à percevoir de la Commune et à répartir sur les deux écoles, soit :

- 4 316,80 € pour l'école élémentaire,
- 1 565,40 € pour l'école maternelle.

Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** d'attribuer au titre de l'année 2024, une subvention de 5 882,20 € à la Caisse des Ecoles, qui sera répartie sur les deux écoles publiques de la manière suivante

- 4 316,80 € pour l'école élémentaire ;
- 1 565,40 € pour l'école maternelle ;

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



**Jean-Paul EYHERACHAR**

Saioko idazkaria



**Christian DEVEZE**

Maire de Cambo-les-Bains

Kanboko Auzapeza